

**SYNDICAT D'ETUDES
ET D'ELIMINATION
DES DECHETS
DU ROANNAIS
(S.E.E.D.R.)**

Séance publique du 28 mars 2023

LE PRESIDENT CERTIFIE :

N° 4

Objet :

FINANCES

**Affectation des résultats
2022**

Code nomenclature : 7.1

1 - Que la convocation a été adressée le 21 mars 2023 à tous les membres en exercice du Comité Syndical ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité a été affichée par extrait, dans les locaux du syndicat et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2 - Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 16, sur lesquels il y avait 10 membres présents, à savoir :

M. Boire, Président ; M. Grosdenis, Vice-Président
MM. Brun, Daval, Dozance, Durantin, Mayère, Reulier
Mmes Pras, Vaginay

Absents avec excuses : MM. Fréchet, Nicolin, Roux, Troncy

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Dozance

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom.

NOM DES MANDANTS	NOM DES MANDATAIRES
M. Capitan M. Peyron	M. Brun M. Boire

Le Comité Syndical a donné acte de ce dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité le rapport suivant :

Après avoir approuvé le compte de gestion pour l'année 2022, il convient d'affecter les résultats de fonctionnement du budget du syndicat.

Le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent d'investissement de **11 696,47 €** et un excédent de fonctionnement de **186 093,00 €**.

L'excédent d'investissement (**11 696,47 €**) est reporté en totalité au **compte 001** de la section investissement du budget primitif 2023.

L'excédent de fonctionnement (**186 093,00 €**) est reporté en totalité au **compte 002** de la section de fonctionnement du budget primitif 2023.

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

1°/ approuver les reports de résultats au budget primitif 2023 tels que présentés ci-dessus.

ADOPTE à l'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

ROANNE, le 28 mars 2023

Le secrétaire de séance,

Le Président,

S.E.E.D.R.
14 bis. Bd de Valmy
42000 ROANNE
Jean-Yves BOIRE.

